

**AVIS PUBLIC  
À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER  
POUR LES INFORMER D'UN RECOURS POSSIBLE  
AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2040 DU BOULEVARD TÉMISCAMINGUE  
(LOT 6 119 426 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 11 mars 2024, le conseil municipal a adopté la résolution N° 2024-211, en vertu du règlement N° 2023-1252 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui consiste à accorder dans la zone « 5080 » l'approbation de la conversion du bâtiment en entreprise de forages pour l'immeuble situé au 2040 du boulevard Témiscamingue (lot 6 119 426 au cadastre du Québec).
- 2) Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de cette résolution aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
- 3) Cette demande doit être adressée à la Commission municipale dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec  
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont  
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Tour (5<sup>e</sup> étage)  
Québec (Québec) G1R 4J3

- 4) Si la Commission municipale du Québec reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité pour cette résolution, elle devra donner son avis sur sa conformité aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai ci-dessus mentionné.
- 5) Les renseignements permettant de déterminer les personnes habiles à voter du territoire ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière de la Ville de Rouyn-Noranda situé au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture des bureaux.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024  
et publié le 20 mars 2024



Angèle Tousignant, greffière